



LA SECTION EUROPEENNE HIST-GEO / ESPAGNOL AU LYCEE DES AVIRONS



L'équipe enseignante en 2016/2017 :

- Professeur de DNL (Histoire-Géographie) : David Maillard
- Professeures d'espagnol :
Sylvie Cadalbert,
Marinka Constantin,
Michèle Peyre.



Pour améliorer son niveau de langue :

—> La DNL permet de pratiquer la langue en situation 2h par semaine, en plus des cours de langue disciplinaires.

—> La section européenne offre aux élèves la possibilité de passer une certification de langue délivrée par l'Instituto Cervantes.



Pour acquérir des connaissances :

—> sur l'histoire et la géographie de l'Espagne et de l'Amérique latine

—> sur les enjeux sociaux, économiques et politiques actuels en Espagne et en Amérique latine



Pourquoi une section européenne en Espagnol ?
¿Por qué una sección europea ?

Pour développer une aptitude à la mobilité dans les études post-bac, grâce au programme européen Erasmus.

Pour intégrer des écoles sélectives telles que Sciences PO.

Pour faciliter la poursuite d'études de langue.
Pour faire la différence lors d'une future recherche d'emploi.



- **L'espagnol est la langue officielle de 21 pays** sur trois continents.
- Il est la quatrième langue maternelle au monde après le mandarin, l'hindi, l'anglais et avant l'arabe.
- Il est la seconde langue officielle dans les Etats de Californie, du Nouveau-Mexique et du Texas.

Pour valoriser son diplôme du baccalauréat :

—> en obtenant la mention européenne sur son diplôme.

—> en permettant d'accumuler des points supplémentaires (l'épreuve = coefficient 2) en vue de l'obtention d'une mention au baccalauréat.



Qui peut s'inscrire ?
¿Quién puede matricularse ?

- La demande se fait en fin de 3ème.
- La porte est ouverte non seulement aux élèves qui ont suivi l'Espagnol en LV1 avec ou sans parcours bilangue, mais également aux élèves de LV2 qui obtiennent de bons résultats dans cette matière.
- Le critère le plus important est la motivation.

Quelle organisation pédagogique ?
¿Qué tipo de organización pedagógica ?

Le cours de DNL est dispensé à raison de 2h hebdomadaires. Il a lieu en plus des heures d'enseignement de la langue.

En DNL, la langue n'est plus un objet d'analyse : elle devient un outil d'analyse (au service de l'Histoire et de la Géographie).

En Seconde et en Première, le programme est le même que celui suivi dans le programme français ; la DNL sert alors à faire des focus sur certains points du programme ou bien à décentrer la vision européenne du monde en abordant des contre-points de vue, toujours dans la sphère hispanique (Espagne et Amérique hispanique). En Terminale, les élèves étudient un programme imposé, identique pour tous les établissements de l'Académie : trois chapitres d'histoire et trois chapitres de Géographie.

En classe de DNL, la participation à l'oral est essentielle et évaluée. Les élèves seront amenés à présenter des revues de presse et à participer à des débats et à des projets. Les élèves devront mémoriser le lexique des sujets abordés et mener parfois des recherches en lien avec les projets proposés.

La certification de langue *El certificado de lengua*

Dans le cadre du contrat passé entre le ministère de l'éducation espagnol et le ministère de l'éducation nationale français, en lycée général et technologique, la certification ne s'adresse qu'aux élèves de seconde inscrits en section européenne.

L'Instituto Cervantes organise les examens élaborés par l'Université de Salamanque pour l'obtention des Diplômes d'Espagnol langue étrangère (D.E.L.E.), délivrés par le ministère de l'Education espagnol.

Ces diplômes sont au nombre de trois :

Certificado Inicial , Diploma Básico, Diploma Superior.

L'examen proposé à nos élèves de Seconde « section européenne » est le Certificado inicial, qui reconnaît une compétence linguistique permettant d'intervenir dans des situations de communication simple (environ niveau A2/B1 du C.E.C.R.L.).

C'est la seule certification de langue délivrée gratuitement en France.

Cette certification est reconnue dans l'Europe entière.

Pour obtenir ce diplôme, les candidat(e)s doivent avoir la note de 20/25 dans chacun des groupes d'épreuves (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale et expression écrite). Selon leur résultat final, les élèves obtiendront la certification au niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou au niveau B1 (utilisateur « indépendant) du C.E.C.R.L. (Cadre européen de référence pour les langues).

L'épreuve de certification se déroule durant le 2nd trimestre de la classe de Seconde et n'a pas de caractère obligatoire pour la poursuite d'études dans la section européenne.

L'oral de DNL au baccalauréat *La prueba oral de DNL al bachillerato*

Pour obtenir la mention européenne au baccalauréat, il faut avoir:

- 12/20 à l'épreuve d'Espagnol (épreuve normale de la série dans laquelle est inscrit l'élève)
- 10/20 à l'épreuve de DNL

La note finale de DNL se décompose comme suit :

- pour 80% : la note obtenue à l'épreuve orale (20 minutes) de fin de Terminale. Cette note se compose de deux parties : un commentaire de documents (10 minutes) portant sur un des six thèmes étudiés durant l'année de Terminale puis un entretien libre (10 minutes) avec le jury, le tout exclusivement en espagnol.
- pour 20% : une note de contrôle continu en section européenne (langue + DNL) portant sur l'année de Terminale.

Les 5 compétences évaluées à l'épreuve orale sont :

- > la clarté de l'exposé
- > l'aptitude à interagir
- > l'intelligibilité, la richesse et la précision de la langue
- > la maîtrise des connaissances historiques et géographiques
- > l'aptitude à argumenter et analyser